



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Saint-Pierre-et-Miquelon: produits d'eau douce et de la mer

Question écrite n° 37931

Texte de la question

M Roland Leroy attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur les conséquences pour nos activités de pêche des décisions unilatérales prises par le Canada au sujet de l'accès aux zones situées au large de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Terre-Neuve. Il lui rappelle que les accords franco-canadiens de 1972 sur les droits de pêches ne sont plus respectés par les autorités canadiennes. De ce fait, des milliers d'emplois directs ou induits sont menacés à Saint-Pierre-et-Miquelon et en métropole. Les démarches diplomatiques du Gouvernement français pour régler positivement ce problème semblent avoir été pour le moment d'une totale inefficacité. Il lui demande d'une part ce que les ministères concernés comptent faire pour que les droits historiques de nos pêcheurs soient respectés et comment les préjudices d'ores et déjà subis seront compensés.

Données clés

Auteur : [M. Leroy Roland](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37931

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1078